

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023**

Date de la convocation : 30/01/2023

Présents : (13) Mmes DAVID Dominique, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Virginie, PETROPOULOS Muriel, VIMONT Isabelle  
MM. AUZET Alain, BAUDIN Daniel, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, PERREAU Michel

Absente excusée (1) : Mme ARZUR Elodie

Absent (0) :

Représentés (3) : Mme PADUA Elisabeth par Mme PADUA Virginie  
M. BA IDRIS Farid par M. MARTIAL Laurent et M. BROUAZIN Loick par M. AUZET Alain.

Mme DAVID Dominique a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Echange foncier avec soulte de parcelles entre la commune de REAU et les Consorts Deloison.
2. Demande de subvention au titre du contrat rural auprès de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne.
3. Adhésion au CAUE 77.
4. Convention de réservation Commune de Réau – Foyers de Seine-et-Marne.
5. Modalités d'inscriptions scolaires – année scolaire 2023-2024.
6. Divers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

7. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie.

**1- ECHANGE FONCIER AVEC SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE REAU ET LES CONSORTS DELOISON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

**APPROUVÉ** l'échange foncier aux conditions précitées, moyennant le versement d'une soulte de 1704 euros auprès des Consorts DELOISON.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget primitif 2023.

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

**2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT RURAL AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

**APPROUVÉ** le programme de travaux présenté pour un montant total de **1 159 289,81 € HT** soit **1 391 147,77 € TTC**  
**DECIDÉ** de programmer l'opération décrite plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

**S'ENGAGÉ**

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette de l'opération du contrat,

- Sur les plans de financement annexés,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département 77 et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITÉ** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 500 000,00€.

**DECIDÉ** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,  
**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### 3- ADHESION AU CAUE 77

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

**DECIDÉ** d'adhérer au CAUE 77.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'adhésion au CAUE 77 seront inscrits au budget primitif 2023.

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### 4- CONVENTION DE RESERVATION COMMUNE DE REAU – FOYERS DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

**AUTORISÉ** M. le Maire à signer la convention de réservation de logements avec la société les Foyers de Seine-et-Marne.

### 5- MODALITES D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

**DIT** que :

- **La scolarisation des enfants non domiciliés sur la commune de Réau sera refusée, par manque de places disponibles.**  
Seuls les enfants extérieurs à la commune qui ont commencé leur scolarité à l'école de la Colombe pourront continuer à être scolarisés à Réau, ainsi que leur(s) frère(s) et/ou sœur(s).
- **Seuls les enfants, dont un des parents est effectivement résidant sur la commune de Réau, seront inscrits à l'école communale. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois devra être fourni lors de l'inscription.**
- **Aucune inscription en Petite Section de maternelle ne sera acceptée si l'enfant n'a pas atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre de l'année en cours.**

**PRECISÉ** que les demandes de dérogation sont valables pour un cycle et devront donc faire l'objet d'une nouvelle demande à chaque changement de cycle.

**INDIQUÉ** que les demandes d'inscription à l'école des enfants domiciliés sur la commune resteront prioritaires.

**DIT** que la présente délibération remplace les délibérations antérieures.

**RAPPELÉ** qu'une fois la dérogation acceptée par courrier de Monsieur le Maire, les conditions d'inscription demeurent les mêmes que dans le cadre d'une inscription ordinaire.

## **6- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a :

**APPROUVÉ** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de **1 272 462,75 € HT soit 1 526 955,30 € TTC.**

**DECIDÉ** d'inscrire au budget de la Commune la part restant à sa charge,

**S'ENGAGÉ** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier ou la notification de demande de subvention auprès de l'état,

**S'ENGAGÉ** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,

**MANDATÉ** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès de l'état au titre de la session 2023,

**MANDATÉ** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération N°2022/048 en date du 12/12/2022

## **7- DIVERS**

- RGPD : informations sur les démarches entreprises
- LABEL VILLE AMIE DES ANIMAUX
- LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE
- ST VALENTIN
- POLICE PLURICOMMUNALE
- STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS SUR LE GIRATOIRE

Fin de séance à 20h35